

Rapport N° 158
Transport public urbain – Arrêts de bus
Projet d'abris et réalisation d'un prototype

Crédit d'études	CHF	98'000.- TTC
Crédit de réalisation de 2 abribus	CHF	65'000.- TTC

Nyon, le 1^{er} juin 2014

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission chargée d'étudier le préavis 158 s'est réunie le 23 avril 2014. Elle était formée de Mmes Sandrine Breitenmoser, Camille Cantone, Suzanne Favre et de MM Régis Joly, Philippe-Jean Perret, Bernard Ueltschi, Pierre Wahlen, Pierre Girard (président et rapporteur). Lors de cette séance, elle a reçu Monsieur le Municipal Olivier Mayor accompagné de M. François Menthonnex, chef de service.

La commission s'est réunie une seconde fois le 21 mai ; les commissaires étaient tous présents à l'exception de M. R. Joly, excusé.

Pour situer ce préavis dans le temps et l'ordre de procédure de notre commune, il est déposé à la suite du préavis no 154 adopté par notre conseil le 5 mai 2014 qui consistait en un mandat d'étude parallèle ayant pour but de donner un désign aux futurs abrisbus (montant du crédit : fr. 35'000) ; il précède le préavis de réalisation qui nous sera soumis une fois que les études, mentionnées dans le présent préavis, auront été faites et que les prototypes installés auront passer les différents tests.

Avant d'aborder le sujet proprement dit, les commissaires notent que la première réunion de la commission a lieu alors que le Conseil n'a pas encore accordé le crédit pour la mandat d'étude parallèle. En effet, ce préavis 154 (MEP) aurait du être examiné lors du Conseil du 7 avril au cours duquel nous ne sommes pas parvenu à la fin de l'ordre du jour et a passé lors du Conseil du 5 mai. On se trouve donc à traiter un sujet alors que le précédent n'a pas encore abouti et notre Conseil ayant l'habitude de prendre les choses les unes après les autres quelques conseillers ont le sentiment d'être bousculé ou mis sous pression.

De plus, Monsieur le Municipal ayant annoncé (en toute transparence) à la commission que la Municipalité n'avait pas attendu que le crédit demandé pour le préavis 154 soit accordé pour aller de l'avant avec le MEP, cette situation est peu appréciée par certains commissaires.

Préambule

Le prochain passage des horaires de bus au quart d'heure a suscité un nombre important de préavis ces dernières années pour diverses études et mesures à mettre en œuvre au niveau routier, priorités ou infrastructures, comme à la Morâche ou la rue Edouard-Rod dernièrement. L'amélioration de cette offre pour les transports publics passe aussi par l'installation d'abribus.

Comme dit plus haut, avec ce préavis nous abordons le crédit d'étude, étape habituelle dans notre commune pour un projet d'une certaine importance. L'objectif du préavis est d'être prêt pour la suite du travail, soit la mise-en-œuvre et la réalisation de 2 prototypes, ainsi que la faisabilité et l'étude de détail du projet lauréat pour aboutir au crédit de réalisation des futurs abribus nyonnais.

Nous examinerons pour commencer **le crédit d'étude de fr. 98'000**, soit comment il se décompose et sa justification :

Honoraires d'architectes

- 1. Première phase: élaboration des plans du projet définitif, rendu et présentations en workshop, dossier de mise à l'enquête administrative, appel d'offre pour la réalisation, dossier d'exécution des prototypes et direction du développement des prototypes pour un total de **340 heures**
- 2. Projet final: adaptation des prototypes, plans d'appels d'offre des fournisseurs pour une production en série, direction architecturale et suivi de la production en série pour un total de **40 heures**
- 3. Mise en place de l'ensemble des abribus en ville: supervision architecturale des 50 implantations pour un total de **100 heures** (en moyenne 2 heures par cas).

Etant dans le cas de réalisation de prototype, il est précisé que les honoraires ne se calculent pas selon le coût de l'ouvrage mais selon le temps. Il en va de même que pour les prestations de supervision de la qualité du produit fabriqué en série ainsi que pour le suivi architectural de l'implantation des abribus dans l'espace public.

Honoraires d'experts

Après la phase du mandat d'étude parallèle (préavis 154), le service poursuivra le dialogue avec le lauréat mandataire et les experts sous la forme de workshop pendant la phase du projet définitif pour les prototypes ainsi qu'en vue de la production en série. Ce dialogue prendra la forme de 2 workshops pour un total de **90 heures**.

En prenant une moyenne de fr. 150.-/l'heure, on arrive donc au montant des honoraires de **fr. 87'000.-** demandé dans ce préavis (+ fr. 3000.- de frais et fr. 7'200.- de TVA).

Commentaires

Après avoir reçu ces explications, la commission a longuement débattu du temps (en heures de travail) consacré aux différentes phases et actions qui vont être entreprises en vue de l'implantations des abribus nyonnais, le temps conditionnant, bien entendu, le montant du crédit demandé. Certains commissaires le trouvent trop élevé, mais sur quelle base peut-on l'affirmer, nous ne sommes nous-même pas experts en la matière. La Municipalité nous informe que ce planning a été élaboré en collaboration avec un bureau d'architectes spécialisés dans ce domaine. La commission est partagée sur ce thème. Certains commissaires font confiance à la Municipalité et d'autres se montrent plus dubitatifs.

Arguments et explications de la Municipalité

La Municipalité estime les différentes phases citées ci-dessus nécessaires pour apprécier le travail du mandataire lauréat, mais aussi pour synthétiser les recommandations venant des différents intervenants pour la suite du développement des prototypes, ceci étant dans le but de :

- concevoir un abribus résistant et simple de conception ; nous ne sommes plus dans l'esthétique, mais dans la faisabilité, l'implantation, les plans de détail, le choix du matériau. Implantation du banc, de la corbeille, du support horaire, d'un éventuel affichage public, sont autant de sujets à aborder.

- concevoir un abribus facilement intégrable dans l'espace public ; l'enjeu majeur étant l'espace à disposition, relativement peu généreux.
- concevoir un abribus dont la construction exige une dépense aussi faible que possible ; optimiser au maximum les mesures d'économie.
- concevoir un abribus qui s'entretient avec les propres ressources de la commune et à moindre coût ; implantation dans le sol, obstacle sur le trottoir, déneigement etc.

Financement du crédit d'études

La commission s'est également posée la question sur l'opportunité de financer le crédit d'étude par un prélèvement sur le fonds de réserve « *Fonds Efficacité énergétique et énergies renouvelables* ». La Municipalité se base sur l'article 6 du règlement dudit fonds, assez général, pour l'utiliser de cette manière. Elle cite également le programme Nyon-Energie (préavis 113/2013) dans lequel la mention financement du fonctionnement des TP à l'aide du Fonds Énergétique apparaît (amélioration de l'offre de TP par le renforcement de l'offre TP urbains, y compris amélioration de la signalétique et **du mobilier urbain**). En complément on estime que l'abribus contribue au confort des bus et, par là, motive le citoyen à utiliser les TP.

Même si cette explication est un peu tirée par les cheveux, la commission souscrit à cette décision. A fin 2013, la somme en réserve dans ce fonds est de fr. 1'800'000.

Crédit de fr. 65'000.- pour la création de deux prototypes

Ce point n'amène pas de commentaire particulier de la part de la commission ; selon un commissaire au courant de ce qui se fait ailleurs, il apparaît que ce montant est tout à fait raisonnable.

Mis-à-part l'aspect financier du préavis, les commissaires ont posé **diverses questions** en lien avec le sujet traité :

- A un commissaire qui s'étonnait de ne pas voir la présence d'un représentant des TPN dans le groupe de travail interne (mentionné dans le préavis) il a été répondu que ceux-ci ont été consultés et que l'on a tenu compte de leurs remarques et demandes dès le départ dans un esprit de collaboration permanente.
- Pourquoi installer les prototypes à la gare ? - Parce que c'est l'endroit le plus fréquenté donc adéquat pour tester leur utilisation d'une part, et d'autre part le fait qu'ils soient en place (à l'endroit le plus fréquenté) lorsque débutera le nouvel horaire est un signe symboliquement important.
- A-t-il été envisagé à la gare une structure plus importante faisant office de « gare routière » ? - Non, il n'y a pas de volonté d'implantation architecturale forte surtout à cause du manque de place. D'autre part, les bus ne font pas « une mise-à l'heure » à cet endroit, il ne font que s'arrêter pour laisser descendre et embarquer les passagers.
- Quel calendrier est prévu pour la mise-en-place des abribus ? - Une fois que ce préavis est adopté, étude, réalisation et pose des 2 prototypes vers mi-décembre 2014, puis au printemps 2015, préavis avec crédit de réalisation et à partir de l'acceptation de celui-ci par notre Conseil il faudra bien compter une année jusqu'à ce que le dernier abribus soit posé (cela dépend aussi de la capacité de production de l'entreprise qui sera choisie pour la construction des abribus).
- Quel sera le montant du crédit de réalisation ? - C'est justement l'un des buts du présent préavis de définir les différents paramètres qui, en fait, constitueront le prix des abribus. On a parlé d'un montant d'environ fr. 1'300'000.-, montant à prendre en considération avec beaucoup de prudence.
- Abribus identiques dans toute la région ? Cela a été évoqué dans le cadre du Conseil Régional mais n'a pas eu d'échos auprès des autres communes, on se heurte à la sacro-sainte autonomie communale ; peut-être que certaines communes reprendront le modèle nyonnais mais il n'y a rien de fixé à ce sujet

- Dans quelle mesure ces abribus vont s'intégrer à la réflexion générale de l'aménagement de l'espace public ? En effet, les abribus arrivent avant que l'on ait défini le futur éclairage public, les poubelles, les bancs ou la signalétique ; oui, ils vont certainement influencer la réflexion globale autour du mobilier urbain de la même manière que le bâti existant influence le choix qui va être fait pour le mandat d'études d'avant-projet des abribus et d'autres réflexions qui vont avoir lieu. D'où l'intérêt du groupe de travail mentionné dans le préavis avec des membres venant des différents services communaux.

Conclusions

Comme mentionné quelques lignes plus haut le montant attribué au crédit d'études est important, trop important aux yeux de certains commissaires. Par contre l'ensemble des commissaires admettent que les études se justifient, le but étant d'arriver à un projet abouti correspondant à nos besoins pour de nombreuses années et qui plaise le plus possible à la population. En contrepartie, la commission estime que le crédit accordé devrait permettre aux personnes en charge des études d'avoir suffisamment de temps pour optimiser la recherche de mesures d'économie relatives aux coûts de production, d'installation et d'entretien de nos futurs abribus et que les fruits de leurs réflexions apparaîtront dans le préavis de réalisation

Le crédit de réalisation pour les prototypes est approuvé par l'ensemble des commissaires.

C'est pour les raisons citées ci-dessus que la commission vous invite à accepter les conclusions de préavis municipal.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Nyon

vu le préavis N° 158 concernant un crédit d'études pour le développement du projet des abribus nécessaires à l'équipement des arrêts de bus du réseau de transport public urbain ainsi qu'un crédit pour la réalisation de deux prototypes,

ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'autoriser la Municipalité à procéder au développement du projet des abribus et à faire réaliser deux prototypes ;
2. de lui accorder un crédit de CHF 98'000.- afin de financer les études pour le développement du projet des abribus. Ce montant sera prélevé sur le fonds de réserve N°9280.32 - *Fonds Efficacité énergétique et énergies renouvelables* ;
3. de lui accorder un crédit de CHF 65'000.- pour la création de deux prototypes d'abribus. Ce montant sera porté au compte N° 9143.2 – *Dépenses du patrimoine administratif* - dépense amortissable en 30 ans.

La Commission :

Mesdames Sandrine Breitenmoser, Camille Cantone, Suzanne Favre
Messieurs Régis Joly, Philippe-Jean Perret, Bernard Ueltschi, Pierre Wahlen, Pierre Girard
(président et rapporteur).